



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le **18/12/25**

Berger Levrault

ID : 065-216502260-20251215-D2025061-DE

Séance du 15 décembre à 18h

2025/061

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULÉ-PÉRÉ, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Hélène FRANCÈS, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOUSSEIN, Sandrine TREBUCQ, Caroline ÉCORNCHON, Yves CASTÉRA.

Absents : Bruno CAZÈRES, Jean-Christophe MADELAINE (procuration à Sébastien ABADIE), Ingrid SAEZ BOUTARFA, Simon TESSIER, Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT).

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCÈS

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 10 décembre 2025

AUTORISATION POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FORESTIER

Madame le Maire informe que la commune a été sollicitée par M. et Mme BOURGOIN, du centre équestre située 6 rue de l'Allée à Ibos, afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition de la parcelle C 433 pour permettre le pâturage de leurs chevaux d'avril à septembre et de les autoriser à maintenir les installations (clôtures) sur le site tout au long de l'année.

La commune a demandé l'avis de l'Office National des Forêts qui se prononce favorablement et nous a transmis un modèle de convention pour autoriser le centre équestre à occuper le domaine public forestier.

Les bénéficiaires de la mise à disposition du terrain devront s'acquitter des frais liés à l'instruction du dossier par l'ONF.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le centre équestre à occuper la parcelle C433 pour permettre le pâturage de leurs chevaux d'avril à septembre,
- accepte que l'installation (les clôtures notamment) soit maintenue tout au long de l'année,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à la mise à disposition.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire de séance

Hélène FRANCES

